

## CCE extraordinaire du 19 décembre 2017

---

# Un CCE de questionnement... Le voile est levé mais le doute persiste !

Suite au vote des élus lors du CCE ordinaire du 14 décembre, la Direction nous a convoqués ce jour en séance plénière extraordinaire, avec envoi de nombreux documents :

- Réponse écrite à nos questions du 13 et 14 décembre dernier (3 pages).
- Convention de gestion centralisée de Trésorerie (9 pages).
- Note méthodologique portant sur l'évaluation de l'actif apporté aux filiales au titre des clients (31 pages).
- Note méthodologique traitant de l'estimation de la valeur prévisionnelle des actifs et passifs apportés aux filiales (18 pages).
- 2 tableaux récapitulatifs des activités transférées par région et par type de contrat.

L'ensemble de ces documents n'a été transmis que partiellement aux experts du CCE (cf délais trop courts) et ont fait l'objet d'un examen rapide par les élus. Toutefois, nous avons été en mesure de lister un certain nombre de questions pour obtenir des éclaircissements, de la part la Direction.

Pour la CFDT, c'était donc l'ultime étape pour lever les dernières zones d'ombre de ce projet de transfert.

### **1. Éléments essentiels recueillis lors de cette séance :**

#### **1.1. Sur le plan économique**

##### **Concernant les deux Filiales :**

- L'Expert nous a conforté dans l'idée qu'il est préférable d'avoir du cash que des créances comme indiqué dans les traités d'apport.
- En revanche le fait qu'il n'y ait plus d'actif immobilisé (matériel, voiture, ordinateur...) s'explique par le fait que les deux filiales sont adhérentes au groupement dont l'EPIC est l'entité qui met à disposition des filiales ce type de ressources.
- Les deux filiales rétribueront l'EPIC, mois par mois, suivant les conventions de prestations.
- Conformément au projet de gestion conventionnée, les filiales pourront prêter de la trésorerie à l'EPIC, moyennant un taux d'intérêt de 2%.
- La Direction n'a toujours pas reçu à cette heure et à ce jour :
  1. Les agréments de faveur concernant les traités d'apport.
  2. Le rescrit concernant l'exonération fiscale de TVA sur les plus-values latentes.

Ces deux documents permettront le transfert effectif des personnels au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

##### **Concernant la filiale "Accès à l'Emploi" :**

- Le budget 2018 présenté comme déficitaire, ne doit pas nous inquiéter, d'après la Direction, par le fait que ce retard de 2,8M€, pour cette première année, est largement absorbé par les fonds propres attribués à cette filiale qui sont de 15M€. Toutefois la CFDT a fait observer que si cette situation perdurait dans le temps, un risque majeur serait encouru.
-

### **Concernant la filiale "Entreprises" :**

- Malgré les différentes explications et justifications fournies par la Direction, la CFDT reste malgré tout toujours inquiète, quant à la diminution de moitié de sa valeur (de 90M€ à 49M€).

### **Concernant l'EPIC :**

- Concernant les difficultés de couverture de trésorerie 2018 (évaluées à 116M€), d'après la Direction pas de solution a priori, mais des efforts à faire !

Les mêmes leviers qu'en 2017 sont présentés à savoir au niveau interne :

1. Réduction des charges
2. Réduction des investissements.
3. Meilleur niveau d'encaissements.
4. Recherche de financements complémentaires.

Au niveau de l'État :

5. Bien que nous n'ayons toujours pas de véhicule sécurisé, la Direction nous dit pouvoir compter sur une aide mais est incapable de dire comment, combien et quand ?

La CFDT espère que l'on ne boira pas la tasse !

- Le COP qui sera validé en mars prochain, aura une incidence sur le budget 2018 de l'AFPA (EPIC + Filiales) présenté récemment.

## **1.2. Sur le plan social :**

### **Concernant les deux Filiales :**

- Les salariés concernés par le transfert recevront un courrier par mail ce jour, signé deux fois par Pascale D'Artois, une fois en tant que DG AFPA/EPIC et une fois en tant que Présidente de la filiale concernée.

Il est bien précisé dans ce courrier que le contrat de travail se poursuit sans modification, aux conditions contractuelles en vigueur. Les droits seront identiques à ceux existant actuellement et les salariés pourront candidater à tous les postes de l'EPIC ou des filiales.

Il est réaffirmé que l'AFPA est et reste une communauté d'intérêt dont tous les salariés sont parties prenantes.

La CFDT dénonce tant le manque d'anticipation que la manière cavalière dans l'annonce de ce transfert aux salariés sur le point de partir en congés de fin d'année !

Il aurait été souhaitable que des réunions aient lieu pour accompagner tous les salariés face à ce changement.

- Concernant les salariés non transférables, la Direction précise qu'il s'agit exclusivement de personnes porteuses de mandats électifs ou syndicaux. Le courrier n'est pas prêt et sera envoyé ultérieurement. Les mandats des mandatés ne tombent pas tant que l'Inspecteur du Travail ne se sera pas prononcé.
- A noter que dans les tableaux transmis, deux régions sont fusionnées (PACA avec la Corse et Bretagne avec PDL). La direction s'engage dès cet après midi à transmettre région par région, le détail des postes transférés.
- La Direction s'engage également à nous communiquer, avant la fin de semaine, la liste des activités occupées par les CDD transférés.
- Concernant les ASC, les périmètres ne sont pas modifiés. Juridiquement, il n'y a rien de changé jusqu'aux prochaines élections. Les ASC couvrent donc l'ensemble des salariés.

### **Concernant la filiale "Entreprises" :**

- Nous nous sommes étonnés du nombre important (27) des Assistantes Commerciales transférées dans cette filiale, ainsi que de la disparité de répartition régionale. D'après la Direction ce chiffre est conforme au projet initial, mais nous déplorons le manque d'explication sur la répartition en fonction des Régions.

## **2. Déclarations et décisions des élus**

### **2.1. Deux déclarations pour la CFDT :**

- En ouverture de séance (voir ci-joint) :
- En clôture de séance (voir ci-joint) :

### **2.2. Des décisions d'élus :**

- Demande de clarification et de régulation du mode de fonctionnement dans les processus de consultation du CCE et du CA. Les élus constatant une inversion de l'ordre des consultations sur ce dossier, ne veulent plus que cela se reproduise !  
Ce point devrait être traité lors de la rencontre du bureau du CCE avec le Président, début janvier 2018.
- Le transfert des personnels avec ses conséquences économiques et sociales devront faire l'objet de suivis réguliers par les commissions ad'hoc du CCE (Économique, Avenir et Conditions de Travail).
- La Coméco est à nouveau saisie, dans le cadre du droit d'alerte économique, afin de demander aux Experts du CCE un travail d'analyse sur le Budget 2018, la Comptabilité analytique et les flux de Trésorerie 2018.  
La Direction s'est engagée à fournir les renseignements nécessaires à ces études.
- Les élus constatent :
  1. L'importance des nouveaux documents remis ce jour suite à leur demande de CCE Extraordinaire,
  2. La présentation et l'analyse des traités d'apport réalisés par le Conseil d'Administration avant l'information du CCE.

Ces deux constats de forme et de fond, viennent s'ajouter à leurs éléments de preuve dans le cadre du délit d'entrave engagé le 14 décembre dernier.

**Le Président et les élus vous souhaitent de bonnes fêtes.  
Rendez vous en 2018 pour la suite de  
nos aventures épiques et filiales !**

## **Déclaration d'ouverture CCE extraordinaire du 19 décembre 2017**

---

*Ce CCE demandé à l'unanimité des élus est important et nécessaire pour apprécier plus finement les enjeux et les conséquences économiques et sociales de la mise en place des filiales par le transfert effectif du personnel. La CFDT déplore toutefois d'avoir du passer en force pour obtenir de la Direction des informations capitales et cela dans un délai incompatible pour une analyse approfondie.*

*Nous sommes déjà en mesure grâce au travail de notre expert du CCE durant le Week-End d'y voir plus clair :*

- de nommer des points rassurants,*
- de citer encore quelques zones d'ombre ou de fortes incertitudes qui nécessitent des réponses de votre part !*

### *1. Sur le plan économique :*

*Concernant les deux Filiales :*

- Comme déjà indiqué, il y a un effet de transfert entre créances et trésorerie, du fait du bon niveau d'encaissement, ce qui semble être une situation préférable pour la filiale dans le sens où il est plus favorable d'avoir du cash que des créances.*
- En revanche pourquoi n'y a-t-il plus d'actif immobilisé (matériel, voiture, ordinateur...) transféré a priori ?*

*Concernant la filiale "Accès à l'Emploi" :*

- Contrairement à ce qui a été annoncé régulièrement tout au long du processus de transformation de l'AFPA en EPIC avec deux filiales, il apparait que le budget 2018 est présenté comme étant déficitaire de 2,8M€ sur 2018.*

*Ceci est inquiétant pour une société en SA qui a des capitaux propres limités et alors qu'il était pourtant prévu de mettre les filiales à l'équilibre dès leur création.*

*Dans ces conditions, la situation financière va être rapidement critique. Comment justifiez-vous cette situation ? Quels sont les risques qui pèsent sur la filiale et son personnel ? Quelles mesures correctives comptez-vous mettre en œuvre ?*

*Concernant la filiale "Entreprises" :*

- Malgré les différentes explications et justifications fournies par la Direction, la CFDT reste malgré tout inquiète quant à la diminution de moitié de sa valeur.*

*Concernant l'EPIC :*

- Face aux difficultés de couverture de trésorerie sur 2017 qui s'élevaient à environ 60M€ et qui ont nécessité l'intervention des tutelles en toute fin d'année, comment les besoins de trésorerie de l'exercice 2018, qui s'élèvent d'ores et déjà à 116M€, seront-ils couverts ?*

## *2. Sur le plan social :*

### *Concernant les deux Filiales :*

- *Comment les salariés concernés par le transfert vont-t-ils être informés (délai, modalité, information,...).*
- *Concernant les salariés non transférables. S'agit-il exclusivement de personnes mandatées ou élues ? Un détail serait souhaitable ?*
- *Nous n'avons aucune lisibilité sur les emplois occupés par les CDD qui sont transférés.*

### *Concernant la filiale "Entreprises" :*

- *Lors du CCE du 3 mai dernier (cf PV), la Direction Générale affirmait qu'aucune des 278 Assistantes Sourcing et Commerciales ne seraient transférées dans la filiale. Or hier dans vos documents figurent 27 Assistantes Commerciales sont transférées. Comment expliquez-vous ce soudain transfert de ce personnel ? Comment le choix a-t-il été effectué ?*

## **Déclaration de clôture CCE extraordinaire du 19 décembre 2017**

---

*Nous vivons, ce jour, un moment important de la vie de l'AFPA, à savoir probablement le dernier CCE avant le transfert des personnels dans les filiales au 1er janvier. Les plus anciens d'entre nous se rappelleront un autre évènement similaire, le transfert du personnel d'orientation à PE après 18 mois de combat dans ce même CCE. Depuis l'annonce de leur création il y a plus d'un an, la CFDT n'a eu de cesse de dénoncer, non pas la création qui semblait indispensable pour ne pas prêter le flan à la critique et aux risques judiciaires, mais le fait d'y transférer des personnels. Pourtant, toute l'année 2017 s'est déroulée sans personnel dans les filiales, et pour autant, grâce à la comptabilité, l'AFPA a pu fonctionner.*

*La CFDT dénonce à nouveau le manque de volonté et de transparence de la Direction tout au long de la gestion de ce processus : tels que les documents remis au compte-goutte, hors délais, sur table, ou encore de vive voix, laissant planer le doute sur son intention. La CFDT a l'impression que la Direction se contente de relayer un projet préconisé par Bercy.*

*C'est un peu oublier toutes les zones d'ombre qui ont été soulevées et à peine éclaircies dans nos débats telles que :*

- *L'utilisation pendant un premier temps, sur une durée non précisée des HTS,*
- *La tenue des coûts standards dans le temps,*
- *L'impérieuse nécessité de la bonne saisie des informations dans GTA, dont on sait le peu de fiabilité des informations qui y sont inscrites.*

*En conclusion, la CFDT prend acte de la volonté affichée de la Direction de transférer des personnels dans les filiales et sera vigilante tant dans la forme que dans le fond, à ce que les collègues conservent, comme la Direction l'a affirmé, les mêmes droits que les salariés de l'EPIC.*

*La CFDT persiste dans la position opposée à la création de CE spécifique dans les filiales afin que nos collègues continuent à être défendus dans leurs CRE ou les futurs CSE comme et avec les collègues de l'EPIC avec lesquels ils vont continuer de travailler au quotidien.*